

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 novembre 2023

CP20231127_50
id. 3457

Le 27 novembre 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10

Sont présents :

M. BERTELLI, M. BELLOC, M. CROS, M. DESCAZEAX, Mme HEULLAND, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, Mme SARDEING, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme HEULLAND), M. BEQ (pouvoir à M. BELLOC), M. BÉSIERS (pouvoir à Mme MAURIÈGE), M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NÈGRE), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme SARDEING), Mme SINOPOLI (pouvoir à M. VAISSIÈRES).

Sont absents :

Madame BOURDONCLE, Monsieur LOPEZ.

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS (VOLET N°3) ET SUBVENTIONS AU TITRE DU DISPOSITIF DE "L'ÉTONNANT ÉTÉ" 2023

Par délibération du 13 février 2023, l'Assemblée départementale a adopté au titre de l'année 2023, les enveloppes financières d'aide en faveur des acteurs culturels du territoire.

La commission permanente a délégation de compétence pour examiner :

- l'enveloppe dédiée à l'opération « l'étonnant été » 2023 ;
- le reliquat de l'enveloppe globale dédiée au soutien en faveur des acteurs culturels comprenant des dossiers aides aux initiatives culturelles (INIC), festivals (FEST), aides aux politiques culturelles intercommunales (POCI), aides aux projets à impact social (PRIS) et le soutien à la présence artistique (PRAR).

I – Le dispositif « l'étonnant été »

Dans le cadre du dispositif « l'étonnant été » 2023 une enveloppe de 30 000 € a été inscrite au budget primitif 2023.

Ces dossiers des organisateurs des spectacles ont été inscrits dans les politiques d'aides aux initiatives culturelles (INIC) pour les demandes émanant des associations et des aides aux politiques culturelles intercommunales (POCI) pour celles des communes.

Le mode opératoire de ce dispositif a été approuvé par délibération de l'Assemblée départementale du 13 février 2023.

Des spectacles ont été programmés par 12 communes et 23 associations durant les mois de juillet et août. Les organisateurs ont proposé 24 spectacles de musique, 7 de danse, 2 de théâtre et 2 de cirque répartis sur 12 cantons de Tarn-et-Garonne.

L'opération « l'étonnant été » a rassemblé 8 441 spectateurs sur le territoire soit une moyenne d'environ 241 personnes par spectacle.

Une participation aux frais artistiques et techniques des organisateurs de spectacle a ainsi été déployée par le Département pour un montant total de 21 487 € (cf. annexe n° 1) pour les associations et de 8 558 € pour les communes soit un montant total de 30 045 €.

II – Enveloppe globale d'aide aux acteurs culturels :

Une enveloppe globale de 1 096 000 € a été inscrite au bénéfice de la politique d'aide aux acteurs culturels : 147 000 € pour les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale et 949 000 € pour les projets émanant des associations.

La commission d'étude « culture, patrimoine, langues occitanes » s'est réunie le 29 septembre 2023 et a examiné les subventions sollicitées par les acteurs culturels au titre de leur fonctionnement et/ou des événements culturels envisagés sur l'année 2023.

Il convient lors de la présente commission d'examiner les répartitions proposées dans les tableaux ci-annexés (annexe n° 1).

- aides aux politiques culturelles intercommunales (POCI)
- aides aux initiatives culturelles (INIC)
- festivals (FEST)
- aides aux projet à impact social (PRIS)
- soutien à la présence artistique (PRAR)

Évènements culturels organisés par des collectivités :

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits sur la ligne budgétaire Natana 2887 - 65734 sous fonction 311, Programme P012, Opération O003, Enveloppe E12, du budget départemental.

La situation de la ligne budgétaire sera la suivante :

- Autorisation d'engagement budget primitif 2023.....	147 000 €
- Engagé à ce jour	47 500 €
- Proposé à la présente commission.....	73 558 €
- Reliquat.....	25 942 €

La convention de partenariat à conclure avec le Grand Montauban – communauté d'agglomération pour le festival « Montauban en Scène 2023 », sur lequel le Département est sollicité pour l'attribution d'une subvention départementale dont le montant est supérieur à 23 000 € est jointe en annexe n° 2.

Évènements culturels organisés par des associations :

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits sur la ligne budgétaire Natana 2905 - 6574 sous fonction 311, Programme P012, Opération O003, Enveloppe E12, du budget départemental.

La situation de la ligne budgétaire sera la suivante :

- Autorisation d'engagement du budget primitif 2023.....	949 000 €
- Engagé à ce jour	880 000 €
- Proposé à la présente commission.....	71 487 €
- Reliquat.....	-2 487 €

La convention à conclure avec l'association « Noël en cirque » pour l'organisation de la programmation du spectacle annuel 2023 sur lequel le Département est sollicité pour l'attribution d'une subvention départementale dont le montant est supérieur à 23 000 €, est jointe en annexe n° 3.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 13 février 2023 relative au mode opératoire du dispositif « étonnant été 2023 »,

Vu l'avis favorable de la 9^{ème} commission « culture, patrimoine, langues occitanes » réunie le 29 septembre 2023,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées l'attribution, aux acteurs culturels, des subventions départementales telles qu'elles apparaissent dans les tableaux annexés (annexe n° 1) pour un montant total de 145 045 €, soit :

- . au titre des événements culturels organisés par des collectivités locales :
73 558 € dont 8 558 € pour le dispositif « l'étonnant été »

- . au titre des événements culturels organisés par des associations : 71 487 €
dont 21 487 € pour le dispositif « l'étonnant été » ;

- Approuve, telles que ci-annexées :

- . la convention de partenariat relative au festival « Montauban en scène » 2023 à conclure avec le Grand Montauban - communauté d'agglomération (annexe n° 2),

- . la convention de subventionnement relative à la programmation du spectacle annuel 2023 « Noël en cirque » à conclure avec l'association Noël en cirque (annexe n° 3),

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, lesdites conventions ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'exercice en cours, Natana 2887 - 65734 sous fonction 311, Programme P012, Opération O003, Enveloppe E12 (pour les collectivités) et Natana 2905 - 6574 sous fonction 311, Programme P012, Opération O003, Enveloppe E12 (pour les associations) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023 Reçu en préfecture le 18/12/2023 Publié le 18/12/23 ID : 082-228200010-20231127-3479-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL